

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026 A 19 HEURES 25

Par suite d'une convocation en date du 30 mai 2026, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de QUITTEBEUF (EURE), se sont réunis en date du 05 juin 2026 à 19 heures 25 au lieu ordinaire de séances, sous la Présidence de Benoit HENNART, Maire, au nombre prescrit par la loi. La convocation a été affichée le 30 mai 2026.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs HENNART Benoit, DROUIN Annie, MARTIN Kenny, BEAUCOUSIN Aurore, BÉTILLE-POUSSET Angéline, CAUREL Yohann, CHERON Benoit, DURAND Fabien, LECLERC Isabelle, LEFEBVRE Chloé, LION Nolhan, PLET Sébastien.

Nbre de membres : 15

Nbre de présents : 12

Nbre de votants : 15

Membres absents excusés :

Mme BOYÉ Hélène donnant pouvoir à Mr HENNART Benoit

Mme SEGUIN Margot donnant pouvoir à Mme DROUIN Annie

Mr VACCHELLI Nicolas donnant pouvoir à Mr MARTIN Kenny

Membre absent non excusé : 0

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur LION Nolhan pour remplir les fonctions de secrétaire.

Secrétaire de séance : Monsieur LION Nolhan

Date de la convocation : 30 mai 2026 – Session Ordinaire

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2026,
2. Délibération afin d'autoriser la régularisation d'une décision modificative permettant d'établir un mandat annulant un titre sur un exercice antérieur,
3. Délibération en ce qui concerne l'acceptation ou non du devis relatif à la charpente du quai et des arrières de l'ancienne fromagerie,
4. Délibération en ce qui concerne l'acceptation ou non du devis relatif à la pompe à chaleur de l'école de Quittebeuf,
5. Délibération en ce qui concerne l'acceptation ou non du devis relatif à la toiture en bac acier isolé du futur atelier,
6. Délibération en ce qui concerne l'acceptation ou non du devis relatif à la remise en état du trottoir Rue de Bérengeville suite à l'effacement des réseaux,
7. Informations diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026 A 19 HEURES 25

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2026

Monsieur le Maire indique que le procès-verbal de la séance du 24 avril dernier a été adressé par courriel à l'ensemble du Conseil Municipal et propose par conséquent de procéder à son approbation.

Le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 24 avril 2026.

Suivent les signatures au registre.

II - DELIBERATION AFIN D'AUTORISER LA REGULARISATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE PERMETTANT D'ETABLIR UN MANDAT ANNULANT UN TITRE SUR UN EXERCICE ANTERIEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE la régularisation d'une décision modificative budgétaire** afin de permettre l'émission d'un mandat au compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » pour un montant de **170,32 €**, correspondant à l'annulation d'un titre émis sur un exercice antérieur (titre 205 année 2022).

Cette opération nécessite les mouvements de crédits suivants :

- **Diminution de crédits au chapitre 011 - Charges à caractère général, article 615228 : - 200,00 € ;**
- **Augmentation de crédits au chapitre 067 - Charges spécifiques, article 673 : + 200,00 €.**

Les crédits ainsi transférés, permettront la prise en charge de la dépense relative à l'annulation du titre concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la présente décision modificative.

III - DELIBERATION EN CE QUI CONCERNE L'ACCEPTATION OU NON DU DEVIS RELATIF A LA CHARPENTE DU QUAI ET DES ARRIERES DE L'ANCIENNE FROMAGERIE

Monsieur HENNART projette sur écran les différentes photos du projet de toiture.

Il présente le devis de Monsieur David VAUQUELIN pour un montant de 44 062,45 € TTC et soumet cette proposition au vote du conseil.

Il est précisé que la participation de bénévoles pour certaines tâches permettra de réduire le coût global des travaux.

Monsieur le Maire indique qu'il s'abstiendra de prendre part au vote en raison d'un lien de parenté avec Monsieur David VAUQUELIN.

Le Conseil Municipal procède au vote de cette proposition.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026 A 19 HEURES 25

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VALIDENT**, le devis de Monsieur David VAUQUELIN relatif à la réalisation des travaux de charpente du quai et des arrières de l'ancienne fromagerie pour un montant d'environ 36 718.71 € HT, soit 44 062.45 € TTC environ et autorisent Monsieur le Maire à signer le devis.

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
------------------	-------------------	-----------------------

IV - DELIBERATION EN CE QUI CONCERNE L'ACCEPTATION OU NON DU DEVIS RELATIF A LA POMPE A CHALEUR DE L'ECOLE DE QUITTEBEUF

Monsieur HENNART indique qu'il est en attente de la réception du devis de la société GAZ ELEC.

Il présente le devis de la société P2C ENERGIES pour une pompe à chaleur air / eau de marque PANASONIC. Le devis fait état d'un montant de 22 427 € HT, soit 26 912.40 € TTC, pose comprise.

Le vote de cette délibération est reporté à une prochaine séance, afin de permettre la réception de l'ensemble des devis nécessaires à son examen.

V - DELIBERATION EN CE QUI CONCERNE L'ACCEPTATION OU NON DU DEVIS RELATIF A LA TOITURE EN BAC ACIER ISOLE DU FUTUR ATELIER

Monsieur le Maire présente le devis pour la fourniture de matériel destiné à la réalisation d'une toiture en bac acier isolé.

Monsieur HENNART précise que, malgré l'absence d'urgence concernant la commande de ces fournitures, il serait préférable de procéder à leur achat dès à présent compte tenu des augmentations régulières du coût des matériaux. Il souligne notamment une hausse de 2 € par m² observée en un mois. Par ailleurs, le fournisseur Dubos demeure actuellement plus compétitif en termes de prix.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VALIDENT**, à l'unanimité, le devis de la société Matériaux DUBOS relatif à l'achat des matériaux afin de réaliser les travaux de la toiture en bac acier isolé du futur atelier pour un montant de 8 299.84 € HT, soit 9 959.81 € TTC environ et autorisent Monsieur le Maire à signer le devis.

VI - DELIBERATION EN CE QUI CONCERNE L'ACCEPTATION OU NON DU DEVIS RELATIF A LA REMISE EN ETAT DU TROTTOIR RUE DE BERENGIVILLE SUITE A L'EFFACEMENT DES RESEAUX

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public, il s'avère que les trottoirs ont été ouverts ponctuellement en plusieurs endroits.

La remise en état initialement prévue consistait à réaliser des reprises localisées de revêtement

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026 A 19 HEURES 25

(« rustines ») au droit des tranchées.

Monsieur le Maire propose toutefois de procéder à la réfection complète du trottoir de la Rue de Bérengeville afin d'obtenir un résultat plus homogène et durable.

Cette réfection serait réalisée après déduction des surfaces déjà prises en charge par le SIEGE, ainsi que des surfaces correspondant aux entrées de riverains.

À cet effet, Monsieur le Maire présente le devis de la société LDTP relatif à la remise en état du trottoir de la rue de Bérengeville, pour un montant de 13 457 € HT, soit 16 148,40 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VALIDENT**, à l'unanimité, le devis de la société LDTP relatif à la remise en état du trottoir de la Rue de Bérengeville d'un montant de 13 457 € HT, soit 16 148.40 € TTC environ et autorisent Monsieur le Maire à signer le devis.

VII - INFORMATIONS DIVERSES

Pour information, dans le cadre du futur atelier, il sera nécessaire d'acheter du bois afin de refaire une partie de la charpente. Plusieurs devis ont été sollicités :

- **SCMR** (scierie située à Beaumont-le-Roger) :
Montant de **4 355,45 € HT**, soit **5 226,54 € TTC**.
- **Matériaux Dubos** :
Montant de **884,35 € HT**, soit **1 061,22 € TTC**.
- **Evreux Bois** (située à Angerville-la-Campagne) :
Montant de **9 282,91 € HT**, soit **11 139,49 € TTC**.

À ce stade, le devis de **Matériaux Dubos** est le moins élevé, suivi de **SCMR**, tandis que **Evreux Bois** présente l'offre la plus coûteuse.

Stade municipal : Les rambardes du terrain de football sont à refaire.

Deux devis ont été reçus de l'entreprise Neural Sports, société qui a également réalisé le terrain multisports :

- **1 926,90 € TTC** pour **62 mètres linéaires** ;
- **3 072,30 € TTC** pour **109 mètres linéaires**.

D'autres devis seront demandés afin de comparer les propositions et de retenir l'offre la plus adaptée.

Remerciements : Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la plantation des fleurs.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026 A 19 HEURES 25

Réunion du 29 mai à l'école de Quittebeuf : La réunion a eu lieu en présence des représentants des parents d'élèves, de quelques membres du SIVOS Bernienville / Quittebeuf et des membres du Conseil Municipal. Un nouveau règlement intérieur a été distribué mardi.

Afin d'améliorer l'acoustique de la cantine, il est nécessaire de remplacer les dalles du faux plafond. Un devis d'un montant de 1 913,59 € TTC a été établi pour une surface totale de 47 m².

Décès : Nous déplorons le décès de deux administrés. Monsieur BOULNOIS et Monsieur MOREIRA. La cérémonie religieuse de Monsieur MOREIRA aura lieu le mercredi 10 juin à 14 heures 30 à l'Eglise de Quittebeuf.

Festival musical du 23 mai : 300 personnes se sont déplacées.

Foire à tout du 1^{er} mai : Tout s'est bien passé.

Inauguration de la MAM : L'inauguration aura lieu le 20 juin prochain à 11 heures. A l'issue de l'inauguration, un pot de l'amitié sera offert. Il y aura également une porte ouverte de 10 heures à 16 heures.

Madame DROUIN propose d'améliorer les vins d'honneur en préparant des abuses-bouches. Elle propose d'en préparer pour le 14 juillet.

Il y aura peut-être une autre réunion avant les vacances en fonction des devis.

Mme Bétille-Pousset demande un point d'étape sur la rétrocession du lotissement de la Halle de la Gare. Il lui est répondu que le dossier est en cours de traitement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur attention et lève la séance à 21 heures 07.